

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 990

présenté par

M. Bayou, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Fournier,  
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 98 par la phrase suivante :

« Le rapport précise le nombre de refus à l'exportation par pays, en précisant les critères de refus, les types et quantités de matériels de guerre et assimilés concernés, les destinataires et les utilisateurs finaux ainsi que l'utilisation finale déclarée. Il précise également les informations relatives aux types et aux quantités de matériels de guerre et assimilés, les destinataires et les utilisateurs finaux ainsi que l'utilisation finale déclarée pour chacune des catégories couvertes par le rapport »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à davantage encadrer le rapport annuel sur les exportations d'armement.

Il précise ensuite son contenu afin d'assurer un contrôle robuste et efficace. Pour cela, les auteurs de cet amendement utilisent les recommandations d'Amnesty International France dans son rapport « Contrôle des exportations d'armement : une réforme indispensable et attendue ».